#### PALIER 4

#### Mesures maximales

Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment

# À domicile (maison et chalet)

#### Interdits:

visiteurs d'une autre adresse

#### Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules
- proches aidants
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

### CHSLD, RPA et RI

Visites à des fins humanitaires Visites de proches aidants (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)



Communaute metropolitaine de Montréal (CMM)

MRC de la Rivière-du-Nord

Chaudière-Appalaches

Capitale-Nationale:

Agglomération de Québec, incluant

Saint-Augustin-de-Desmaures,

L'Ancienne-Lorette et Wendake,

MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques

Cartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires





#### PALIER 4

#### Mesures maximales

Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment

Rassemblements privés	Interdits
Activités organisées dans un endroit public	Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre)
Déplacements interrégionaux	Non recommandés vers une zone <b>verte</b> , <b>jaune</b> ou <b>orange</b> et à l'extérieur du Québec
	(sauf déplacements essentiels, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)



ommunaute metropolitaine de lontréal (CMM) IRC de la Rivière-du-Nord naudière-Appalaches apitale-Nationale : gglomération de Québec, incluant aint-Augustin-de-Desmaures, Ancienne-Lorette et Wendake, IRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacquesartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires





#### PALIER 4

#### Mesures maximales

Restriction ou arrêt des activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut être contrôlé suffisamment

Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur	Salles de spectacle, cinémas, théâtres, bibliothèques et musées fermés
Restaurants	Salles à manger fermées Livraison et mets pour emporter seulement
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Fermés



ommunaute metropolitaine de lontréal (CMM) IRC de la Rivière-du-Nord haudière-Appalaches apitale-Nationale : gglomération de Québec, incluant aint-Augustin-de-Desmaures, Ancienne-Lorette et Wendake, IRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacquesartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires





#### PALIER 4

Activités toujours permises conditionnellement au respect des mesures sanitaires

Entreprises, commerces et boutiques	Ouverts
Services professionnels et de santé en cabinet privé	Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Soins personnels et esthétiques	Maintien des services
Organismes communautaires	Maintien des services



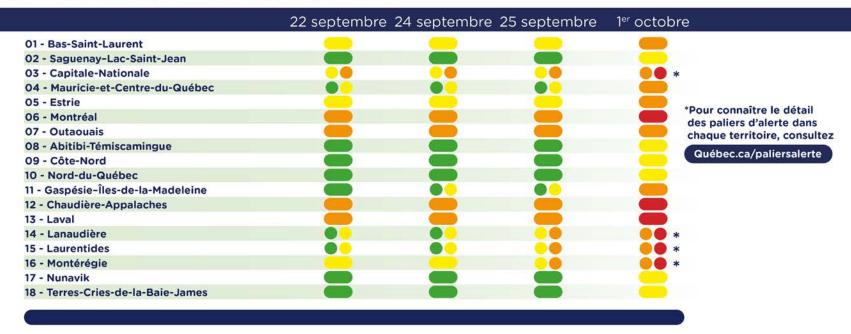
ommunauté métropolitaine de lontréal (CMM) lRC de la Rivière-du-Nord naudière-Appalaches apitale-Nationale : gglomération de Québec, incluant aint-Augustin-de-Desmaures, Ancienne-Lorette et Wendake, lRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacquesartier et de la Côte-de-Beaupré

- + Mesures additionnelles applicables à long terme
- + Mesures temporaires





# APERÇU DU SYSTÈME APPLIQUÉ À LA SITUATION DES DERNIÈRES SEMAINES







# **CARTE DES PALIERS D'ALERTE**





